

PLAN DE DÉFENSE INCENDIE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ÉTABLISSEMENT	EC FINANCES SAS – Groupe ARMBRUSTER
SITE CONCERNÉ	Entrepôt logistique SILO ARMBRUSTER Route d'Andolsheim – 68280 SUNDHOFFEN
ACTIVITÉ	Entrepôt logistique couvert – Rubrique ICPE 1510
VOLUME TOTAL (après extension)	61 000 m ³ (dont extension : 16 000 m ³)
RÉFÉRENCE DOSSIER	C-251211-124044-465-003
CONTACT PÉTITIONNAIRE	Pascal Pusset– Responsable Qualité pascal.pusset@armbruster.fr +33 3 89 22 97 25
DATE D'ÉTABLISSEMENT	Avril 2026
SERVICE DESTINATAIRE	DREAL Grand Est – UT 67 (Bas-Rhin / Haut-Rhin)

Document établi en application de l'article 23 de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE.

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Identification de l'exploitant

INFORMATION	DÉTAIL
Raison sociale	EC FINANCES SAS
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
SIRET	83017858800026
Capital social	22 920 001 €
Siège social	68 rue du Logelbach – 68000 COLMAR
Groupe	ARMBRUSTER
Contact référent	Pascal Pusset– Responsable Qualité pascal.pusset@armbruster.fr
Téléphone	+33 3 89 22 97 25
Email	pascal.pusset@armbruster.fr

1.2 Identification du site

INFORMATION	DÉTAIL
Nom du site	Entrepôt logistique SILO ARMBRUSTER
Adresse	Route d'Andolsheim – lieu-dit « Auf Den Griefertweg »
Commune	SUNDHOFFEN (68280)
Département	Haut-Rhin (68)
Coordonnées Lambert 93	X : 1 028 832 / Y : 6 780 807
Coordonnées géodésiques (ST4)	X : 2 029 589,645 / Y : 7 214 674,151 / Z : 192,07 NGF
Superficie de l'unité foncière	38 229 m ²
Zone PLU	Zone 1AUE (secteur à urbaniser à vocation économique)
Architecte MOE	SURPRISE – 22 rue Jean-Jacques Rousseau, 67000 STRASBOURG
Bureau d'études réseaux	VOGEL S.A.S – 2 Allée de Fautenbach, 67750 SCHERWILLER
NGF Fini bâtiment (NF)	191,90 m NGF (entrepôt principal et extension)

1.3 Description des activités et du projet

Activité principale : Entreposage logistique couvert sous rubrique ICPE 1510 (entrepôts couverts). Le projet consiste en l'extension d'un entrepôt logistique existant, pour le compte de l'entreprise ARMBRUSTER. Le nouveau bâtiment s'adosse à la façade sud de l'entrepôt autorisé dans le cadre du PC 068 33123 B0007.

Décomposition fonctionnelle de l'extension :

- Stockage transit (clos et couvert) : 455,9 m²
- Stockage phytosanitaire (clos et couvert) : 723,7 m²
- Stockage bouteilles (clos) : 761,9 m²

1.4 Données dimensionnelles

PARAMÈTRE	EXISTANT	APRÈS EXTENSION
Volume total de l'entrepôt	~45 000 m ³	61 000 m ³
Volume de l'extension	–	16 000 m ³
Emprise au sol (bâtiments)	~7 692 m ²	9 633 m ²
Emprise extension seule	–	1 941,5 m ²
Surface plancher extension	–	1 179,6 m ²
Hauteur maximale (faîtage)	–	10,30 m (proj.) / 201,50 NGF
Panneaux photovoltaïques en toiture	–	1 375 m ²
Rubrique ICPE concernée	1510-2.c	1510-2.b (Enregistrement)

Note : La température intérieure prévue est inférieure à 12°C. Le pétitionnaire devra préciser si la rubrique ICPE 1511 (entrepôts frigorifiques) est applicable, conformément au relevé d'insuffisances de la DREAL.

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ACCÈS

2.1 Environnement du site

Le site est implanté en zone d'activités économiques, à la périphérie nord-est du village de Sundhoffen (68280), à proximité immédiate de la route d'Andolsheim. La parcelle (section 56) est délimitée par le chemin rural « Auf Den Griefertweg » au nord, par des terres agricoles à l'est et au sud, et par des bâtiments Armbruster à l'ouest.

Entreprises voisines identifiées dans le périmètre des 100 m :

- ENTREPRISE AMPLITUDE – au nord (zone industrielle)
- ENTREPRISE ARMBRUSTER – bâtiment engrais / stockage / bulk / atelier maintenance – à l'ouest et au nord-ouest
- SIÈGE SOCIAL ARMBRUSTER – à l'est du site
- Friche rudérale (corridor écologique) – au sud, S = 2 327 m²
- Hameau / habitations de SUNDHOFFEN – à l'ouest (environ 300 m)

2.2 Voies d'accès

Le site est accessible depuis la route d'Andolsheim via le chemin rural Griefertweg. Deux accès sont prévus :

ACCÈS	LOCALISATION / TYPE	CARACTÉRISTIQUES
Accès principal	Façade nord – Portail autoportant 2 vantaux	Passage 4 m, Ht. 1,50 m – avec badge
Accès secondaire (piéton)	Façade nord – Portillon 1 vantail	Passage 1 m, Ht. 1,50 m
Sortie chantier	Façade sud – voirie interne	Accès temporaire (phase chantier)

Les véhicules de secours doivent pouvoir accéder à l'ensemble du périmètre de l'entrepôt. La voirie périphérique (chemin béton P2) permet un tour complet du bâtiment.

2.3 Clôtures

Le site est intégralement clôturé selon deux zones :

- Clôture H = 193 cm sur le périmètre ICPE (côtés ouest, sud et est)
- Clôture H = 153 cm sur la limite parcellaire nord (accès)
- Un transformateur (hors lot) est implanté en limite de propriété côté nord-est

3. DESCRIPTION CONSTRUCTIVE ET CELLULES DE STOCKAGE

3.1 Structure générale

L'extension est un bâtiment à ossature béton/métal, accolé à la façade sud de l'entrepôt existant. Les parois et la toiture sont construites selon les prescriptions de l'AM du 11 avril 2017.

ÉLÉMENT CONSTRUCTIF	CARACTÉRISTIQUES
Parois (extension – cellule n°1)	Béton armé / béton cellulaire – résistance au feu R 120 min
Structure support (P1 et P4)	Poteau béton
Structure support (P2 et P3)	Autostable
Portes de quai (parois P2 et P4)	1 porte de quai par paroi – 4,0 m de large × 4,0 m de hauteur
Toiture (extension)	Panneaux béton – pentes 3 % et 10 % selon versants
Résistance au feu poutres/pannes (extension)	120 min
Toiture (bâtiment existant – partie air libre)	Fibrociment – résistance poutres/pannes : 15 min
Façades	Bardage acier laqué RAL 7006 (gris beige) – pose verticale
Couleur cornière / couverture	RAL 7006 (gris anthracite)

3.2 Cellules de stockage (données FLUMilog)

Cellule n°1 – Extension (stockage en rack)

PARAMÈTRE	VALEUR
Longueur maximale	24,0 m
Largeur maximale	42,4 m
Hauteur maximale	7,8 m
Mode de stockage	Rack – 4 niveaux
Longueur de stockage	40,0 m
Hauteur maximale de stockage	7,0 m
Nombre de double racks	3 (largeur 1,2 m chacun)
Nombre de racks simples	2 (largeur 0,6 m chacun)
Largeur des allées entre racks	4,3 m
Palette type	Palette type 1510 – 1 525 kW – 45 min de combustion
Exutoires de désenfumage	3 exutoires de 3,0 m × 2,0 m
Durée d'incendie modélisée (FLUMilog)	120 min

Bâtiment existant – stockage en masse (référence FLUMilog)

PARAMÈTRE	VALEUR
Longueur / Largeur	115,0 m / 24,0 m
Hauteur	10,3 m
Mode de stockage	Masse – 7 îlots × 2 (hauteur 2,0 m)
Exutoires de désenfumage	9 exutoires de 3,0 m × 2,0 m
Durée d'incendie modélisée (FLUMilog)	166 min (A modifier en fonction de la nouvelle modélisation)

4. IDENTIFICATION DES RISQUES

4.1 Risque principal : incendie

Le risque principal identifié sur ce site est l'incendie dans les cellules de stockage. L'étude de flux thermiques (méthode FLUMilog) a été réalisée par le bureau d'études 2LCA pour EC FINANCES.

Résultats FLUMilog – Cellule n°1 (extension – rack, béton armé)

La modélisation FLUMilog montre que les distances d'effets thermiques restent confinées à l'intérieur ou aux abords immédiats du bâtiment, compte tenu des performances coupe-feu des parois (R 120). Les flux sont présentés ci-dessous :

- Flux de 3 kW/m² : distances modélisées inférieures à 50 m
- Flux de 5 kW/m² : distances inférieures à 30 m
- Flux de 8 kW/m² et au-delà : distances < 20 m (effets contenus dans la parcelle)

→ Aucun tiers identifié dans les zones d'effets létaux (flux > 8 kW/m²) pour la cellule n°1.

Résultats FLUMilog – Bâtiment existant (stockage masse, fibrociment)

La durée d'incendie est de 166 min. Les distances d'effets sont plus étendues du fait de la toiture en fibrociment (RF 15 min) et du mode de stockage en masse.

- Flux de 3 kW/m² : distances pouvant atteindre 50 à 80 m selon les parois
- Une étude complémentaire pourra être demandée si des tiers sont identifiés dans ces zones

4.2 Risques spécifiques liés aux produits stockés

ZONE / CELLULE	PRODUITS / ACTIVITÉ	RISQUE	NIVEAU
Extension – Stockage Phyto (723,7 m ²)	Produits phytosanitaires (classification TBD)	Incendie / Toxique	Fort
Extension – Stockage Bouteilles (761,9 m ²)	Bouteilles de gaz / fluides sous pression	Incendie / Explosion / BLEVE	Fort
Extension – Stockage Transit (455,9 m ²)	Marchandises diverses en transit	Incendie	Moyen
Entrepôt existant	Logistique générale – palettes	Incendie	Moyen
Toiture – Panneaux PV (1 375 m ²)	Panneaux photovoltaïques	Incendie électrique	Moyen
Parking / voirie	Véhicules PL, chariots	Pollution / Incendie	Faible

Note : La nature précise des produits phytosanitaires et des bouteilles de gaz devra être précisée dans une mise à jour du PDI lors de l'exploitation effective. Des fiches de données de sécurité (FDS) seront tenues à jour sur site.

5. MOYENS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Alimentation en eau incendie – Poteaux incendie

Conformément à l'article 13 de l'AM du 11 avril 2017, le site est équipé de 3 poteaux incendie (PI) implantés sur le réseau AEP. Les distances d'accès depuis chaque PI aux cellules sont conformes aux prescriptions réglementaires.

PI	LOCALISATION	DISTANCE ACCÈS	OBSERVATIONS
PI N°1	Façade ouest de l'entrepôt (accès principal)	< 100 m de l'accès entrepôt (façade ouest)	Raccordé au réseau PC 068 331 23 B0007 / Distance PI N°2 & N°3 : 30 m et 125 m
PI N°2	Façade est du bâtiment existant	< 150 m de PI N°3	Distance PI N°1 : 180 m – Distance PI N°3 : 125 m
PI N°3	Angle sud-est de l'entrepôt logistique	< 150 m de PI N°2	Distance PI N°1 : 128 m – Distance PI N°2 : 125 m

Note : Les distances entre poteaux incendie (180 m, 125 m et 128 m) sont inférieures à la limite réglementaire de 150 m entre PI. Le débit disponible de chaque PI fera l'objet d'une mesure lors de la mise en service, conformément à la note D9.

5.2 Rétention des eaux d'extinction

Bassin de confinement : Volume minimal prévu de 230 m³.

Le bassin de rétention (eau pluviale et eaux d'extinction) est implanté à l'ouest du site, avec traitement par séparateur d'hydrocarbures (1 500 L) avant évacuation vers un bassin d'infiltration.

DISPOSITIF	CARACTÉRISTIQUES / LOCALISATION
Bassin de rétention des eaux pluviales	Implanté côté ouest – volume à confirmer par note de calcul
Bassin d'infiltration	En aval du séparateur HC – Côté ouest de la parcelle
Séparateur d'hydrocarbures	Régulateur de débit avec vanne de sectionnement – 1 500 L
Volume de confinement déclaré	230 m ³ minimum (à justifier par note de calcul D9)
Réseau EU existant	Regards EU prévus – pompe de relevage côté sud-ouest

Conformément au relevé d'insuffisances de la DREAL, une note de calcul justifiant le volume de 230 m³ ainsi qu'un plan détaillé du dispositif de confinement devront être fournis.

5.3 Désenfumage

Le désenfumage naturel est assuré par des lanterneaux en toiture, conformément à l'article 5 de l'AM du 11 avril 2017.

ZONE	DISPOSITIF	DIMENSIONS / QUANTITÉ
Extension – Cellule n°1	Lanterneaux de désenfumage en toiture	3 exutoires – 3,0 m × 2,0 m (surface utile : 18 m ²)
Bâtiment existant	Lanterneaux existants	9 exutoires – 3,0 m × 2,0 m
Toiture extension (PC)	Lanterneau de désenfumage 300 × 200 cm visible plan PC05C	1 unité visible plan architecte

5.4 Système de détection automatique incendie (SDAI)

L'entrepôt et son extension seront équipés d'un système de détection automatique d'incendie (SDAI) avec transmission de l'alarme vers un télésurveilleur, conformément à l'article 12 de l'AM du 11 avril 2017.

- Détection fumée / chaleur dans l'ensemble des cellules
- Transmission de l'alarme vers organisme de télésurveillance agréé
- Déclenchement automatique d'une alarme sonore et visuelle sur site
- Report d'alarme 24h/24 – 7j/7

Une description technique détaillée du SDAI (marque, modèle, certificat NF) sera fournie en complément du dossier, conformément à la demande de la DREAL.

5.5 Moyens de première intervention

- Extincteurs portatifs : conformes à la norme NF EN 3 – répartis dans l'ensemble du bâtiment
- Robinets d'incendie armés (RIA) : présents dans les zones de travail
- Plans d'évacuation affichés aux issues
- Équippers de première intervention (EPI) formés

6. ORGANISATION DES SECOURS

6.1 Schéma d'alerte

ÉTAPE	ACTION	ACTEUR	DÉLAI
1	Détection du sinistre (SDAI ou découverte humaine)	Tout personnel / SDAI	Immédiat
2	Alerte des pompiers : 18 (ou 112)	Premier témoin	< 2 min
3	Alerte du responsable de site / DOI	Responsable exploitation	< 5 min
4	Alerte de la DREAL Grand Est	DOI ou mandataire	< 30 min
5	Évacuation du personnel – pointage	Responsable chaque zone	< 10 min
6	Accueil et guidage des secours au point de rassemblement	Agent désigné (gardien/accueil)	À l'arrivée du SDIS
7	Mise à disposition des plans et informations au COS	DOI	Immédiat

6.2 Numéros d'urgence et contacts clés

ORGANISME	TÉLÉPHONE	FAX / EMAIL	CONTACT / MISSION
Pompiers (SDIS 68)	18 / 112	–	Secours incendie
SAMU	15	–	Urgences médicales
Gendarmerie	17	–	Ordre public / périmètre
DREAL Grand Est – UT 67/68	03 88 13 05 00	arnaud.groussard@developpement-durable.gouv.fr	Inspection ICPE – notification obligatoire
SDIS 68 – Centre de secours Colmar	03 89 30 18 00	sdis68@sdis68.fr	Premier secours territorial
Mairie de Sundhoffen	03 89 71 40 45	nd.mairie@sundhoffen.fr	Information population locale
ENEDIS (électricité)	09 70 83 19 70	–	Coupure réseau électrique
EC FINANCES – Pascal PUSSET	06 62 91 84 24	pascal.pusset@armbruster.fr	Pétitionnaire – Directeur Développement durable
Responsable de site (exploitation) Claudine LAMBOROT	07 88 31 02 81	claudine.lamborot@armbruster.fr	DOI – Directeur des Opérations Internes
Télesurveillance SDAI	Prestataire pas encore choisi	Prestataire pas encore choisi	Notification alarme automatique

6.3 Message type d'alerte aux pompiers

MODÈLE DE MESSAGE – À UTILISER EN CAS DE SINISTRE

« Ici : EC FINANCES SAS – Entrepôt logistique SILO ARMBRUSTER

Adresse : Route d'Andolsheim – Lieu-dit Auf Den Griefertweg – 68280 SUNDHOFFEN

Nature du sinistre : Incendie [PRÉCISER : cellule concernée, nature des produits impliqués]

Conséquences : [PRÉCISER : personnes impliquées, risque de propagation, fumées]

Mesures prises : Évacuation du personnel en cours – Équipers de 1ère intervention mobilisés

Point de présentation des secours : Entrée principale – Route d'Andolsheim

Contre-appel : +33 3 89 22 95 22 / +33 6 62 91 84 12

6.4 Rôles et missions

Directeur des Opérations Internes (DOI)

- Définir la stratégie d'intervention et valider le plan d'action des secours
- Notifier la DREAL Grand Est et les autorités compétentes
- Coordonner la communication interne et externe (médias, siège, familles)
- Mettre à disposition des secours toutes les informations techniques nécessaires
- Superviser la mise en sécurité des installations et l'évacuation

Responsable Exploitation

- Assurer l'arrêt des installations dans la zone sinistrée
- Guider l'évacuation du personnel et effectuer le pointage
- Informer le poste de sécurité sur l'état des installations
- Assurer la première intervention avec les équipiers formés

Agent de transmission / accueil

- Transmettre le message d'alerte (18, DREAL, DOI)
- Extraire et tenir à jour la liste du personnel présent
- Tenir une main courante des événements
- Accueillir et guider les secours extérieurs à l'entrée du site

7. RÉSEAUX ET INSTALLATIONS TECHNIQUES

7.1 Réseaux sur le site (source : plan VOGEL – Indice 4)

RÉSEAU	MATÉRIAU / DIAMÈTRE	INFORMATIONS CLÉS
Eau pluviale – toiture	PVC Ø160 (pente 1,5 %) – DEP raccordé PC B0007	Chéneaux encastrés – évacuation vers réseau EP
Eau pluviale – voirie	PVC Ø200/315/400 – Béton Ø400/500/600	Regards EP1 à EP13 – Décanteur siphon SIVOM R23 Ø1000
Alimentation incendie (AEP)	PEHD Ø50	Raccordé en limite de propriété – Alimente PI N°1, 2 et 3
Eaux usées	PVC Ø160 (pente 1,5 %) – Pompe de relevage	Regards EU – Raccord réseau existant
Électricité / TGBT	2x TPC Ø200 + câbles PEHD Ø50	TGBT implanté côté nord-est (NF bât. 191,90 m)
Télécom / Fibre optique	TPC Ø63/90/200 selon tracés	Raccordement en limite parcellaire
Transformateur	HTA – Hors lot	Implanté côté nord-est en limite de propriété

7.2 Coupures générales d'urgence

⚠ CONSIGNE PRIORITAIRE EN CAS D'INCENDIE : effectuer les coupures générales AVANT l'intervention sur le foyer.

COUPURE	LOCALISATION	MODALITÉ
Coupe générale électrique	TGBT – côté nord-est du bâtiment (NF 191,90 m NGF)	Interrupteur général – signalisé sur plan
Coupe panneaux PV	Coffret de coupe DC en toiture + coupe AC au TGBT	Procédure en cours d'élaboration (ARF)
Vanne sectionnement EP	Régulateur de débit – côté bassin de rétention ouest	Fermeture manuelle en cas de pollution
Coupe AEP incendie	Vanne de sectionnement – réseau PEHD incendie	À ne couper QU'APRÈS extinction complète

8. POINT DE RASSEMBLEMENT ET ZONES D'EXCLUSION

8.1 Point de rassemblement

Le point de rassemblement est situé à l'extérieur du périmètre ICPE, à l'entrée principale du site (côté nord – route d'Andolsheim). Il est signalisé et accessible à tout le personnel.

- Distance minimale par rapport aux façades : > 20 m
- Capacité d'accueil : l'ensemble du personnel présent sur site
- Un responsable de zone procède au pointage et communique les chiffres au DOI

8.2 Zone d'exclusion en cas d'incendie

En cas d'incendie déclaré, une zone d'exclusion est immédiatement mise en place autour du bâtiment sinistré. La distance est établie en fonction des flux thermiques modélisés (FLUMilog) :

ZONE	FLUX THERMIQUE	MESURES
Zone létale (ZDL)	> 8 kW/m ² – mort immédiate	Accès interdit – Pompiers équipés EPI seuls
Zone irréversible (ZEI)	5 à 8 kW/m ² – brûlures graves	Évacuation immédiate – Accès SDIS uniquement
Zone réversible (ZER)	3 à 5 kW/m ² – douleur / brûlures légères	Périmètre de sécurité – Personnel éloigné
Zone de confort (hors effet)	< 3 kW/m ²	Point de rassemblement possible

Note FLUMilog : Pour la cellule n°1 (extension – béton R 120), les distances d'effets létaux restent contenues dans les limites de la parcelle. Pour le bâtiment existant (fibrociment RF 15 min), les distances peuvent être plus importantes – se référer aux cartographies FLUMilog jointes.

9. MESURES ENVIRONNEMENTALES

9.1 Protection des eaux souterraines

Le site est implanté sur la plaine alluviale rhénane d'Alsace. La nappe phréatique est vulnérable. Le SDAGE et le SAGE III-Nappe-Rhin imposent des objectifs stricts de qualité des eaux souterraines.

- Toutes les eaux susceptibles d'être polluées (voiries, eaux d'extinction) sont collectées et traitées avant toute infiltration
- Le séparateur d'hydrocarbures est dimensionné conformément à l'article 1.6.4 de l'AM du 11 avril 2017 (limite 10 mg/L HC)
- Une note justifiant la compatibilité avec les objectifs SDAGE (< 1 mg/L HC en eaux souterraines) sera fournie
- Un suivi piézométrique à l'aval de l'installation d'infiltration est à prévoir

9.2 Mesures en cas de pollution accidentelle

- Fermeture immédiate de la vanne de sectionnement du bassin d'infiltration
- Confinement des eaux de ruissellement polluées dans le bassin de rétention
- Notification de l'événement à la DREAL dans les 24 h
- Dépollution par prestataire agréé

9.3 Gestion des déchets d'extinction

- Les eaux d'extinction incendie sont considérées comme des déchets dangereux
- Elles doivent être confinées et évacuées vers une filière d'élimination agréée
- Le volume du bassin de confinement (230 m³ min.) est dimensionné à cet effet

10. FORMATION ET EXERCICES

10.1 Formation du personnel

FORMATION	POPULATION CIBLE	FRÉQUENCE
Formation évacuation / point de rassemblement	Tout le personnel	Au moins 1 fois par an
Manipulation extincteurs / RIA	Équipiers de 1ère intervention	Tous les 2 ans
Sensibilisation au PDI	Tout le personnel	À l'embauche + mise à jour annuelle
Formation procédures d'urgence (DOI/RE)	Encadrement	Annuelle
Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)	Personnel désigné	Tous les 2 ans (recyclage)

10.2 Exercices d'entraînement

Un exercice de simulation incendie sera organisé au minimum une fois par an, en coordination avec le SDIS 68. Un compte-rendu d'exercice sera établi et conservé.

- Scénario 1 : incendie dans la cellule de stockage phytosanitaire
- Scénario 2 : incendie avec évacuation nocturne / situation de travail posté
- Scénario 3 : pollution accidentelle des eaux de ruissellement

Le compte-rendu d'exercice précisera les dysfonctionnements constatés et les actions correctives mises en place. Il sera transmis à l'inspection des ICPE sur demande.

11. MISES À JOUR ET GESTION DOCUMENTAIRE

11.1 Tableau de révisions

INDICE	DATE	OBJET DE LA RÉVISION	AUTEUR / APPROBATEUR
00	Avril 2026	Création initiale du PDI – Constitution du dossier ICPE enregistrement rubrique 1510	2LCA / EC FINANCES SAS
01		À compléter lors de la mise en exploitation	
02		À compléter lors des évolutions du site	

11.2 Diffusion du document

DESTINATAIRE	FORMAT	NOTES
DREAL Grand Est (service IC)	Numérique (dossier ICPE)	Document requis – Art. 23 AM 11/04/2017
SDIS 68	Numérique / papier	Pour information et préparation opérationnelle
EC FINANCES SAS – Direction	Numérique	Validation et archivage
Responsable de site (Exploitation)	Papier (affichage)	Accessible en permanence sur site
Bureau d'études 2LCA	Numérique	Archivage maître d'œuvre

11.3 Conditions de révision

Le présent PDI doit être mis à jour dans les cas suivants :

- Modification substantielle de l'installation (nouvelles cellules, changement de stockage)
- Changement de l'exploitant ou du responsable sécurité
- Évolution de la réglementation applicable
- Suite à un accident ou à un exercice révélant des insuffisances
- Tous les 5 ans au minimum, même en l'absence de modification

ANNEXES

Les annexes suivantes sont jointes ou à joindre au présent PDI :

ANNEXE	DOCUMENT	STATUT
A	Plan de masse du site – Échelle 1/1000 (PC02 – APA Architecte)	JOINT (VOGEL / PC)
B	Plan de situation – Échelle 1/2500 (PC01B – APA Architecte)	JOINT (PC)
C	Plan des réseaux – Échelle 1/500 (VOGEL S.A.S – Indice 4)	JOINT (VOGEL Annexe 6)
D	Plan des abords – Échelle 1/2500 avec limites 100 m (SDN_PC-ICPE)	JOINT (Annexe 3)
E	Étude flux thermiques FLUMilog – Cellule n°1 extension (rack, béton)	JOINT (Annexe 7)
F	Étude flux thermiques FLUMilog – Bâtiment existant (masse, air libre)	JOINT (Annexe 7)
G	Plan de toiture avec lanterneaux de désenfumage (PC05C – Architecte SURPRISE)	JOINT (PC)
H	Note de calcul D9 – Dimensionnement besoins en eau incendie	À FOURNIR
I	Note de calcul volume de confinement eaux d'extinction (230 m ³)	À FOURNIR
J	Analyse du Risque Foudre (ARF) + Étude technique	À FOURNIR
K	Rapport des commissaires aux comptes EC FINANCES (capacités financières)	JOINT (Annexe 2)
L	Accusé de réception dépôt ICPE (réf. C-251211-124044-465-003)	JOINT (Annexe 4)
M	Relevé d'insuffisances DREAL + réponses du pétitionnaire	JOINT (Annexe 1) + À COMPLÉTER
N	Description technique du SDAI (système de détection automatique incendie)	À FOURNIR
O	Permis de construire – Dossier complet (PC 068 33X 25 BXXXX)	JOINT (PC scanné 24.11.25)

— FIN DU DOCUMENT —

*Plan de Défense Incendie – EC FINANCES SAS / SILO ARMBRUSTER – SUNDHOFFEN (68280)
Dossier ICPE Enregistrement – Rubrique 1510-2.b – Réf. C-251211-124044-465-003 – Avril 2026*